

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Onze, le Lundi 19 Décembre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 13 Décembre, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoint au Maire.

MM. PARODIN, VITALI, M. MARY, Mme PEREZ, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M COMBARET, Mme CURCIO, MM. TOMI, BARTOLI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, Conseillers Municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

| | | |
|------------------|---|-----------------|
| Mme GUIDICELLI | à | M. LUCIANI |
| Mme DEBROAS | à | M. CERVETTI |
| M. BASTELICA | à | Mme POLI |
| M. ZUCCARELLI | à | M. PIERI |
| Mme FERRI-PISANI | à | Mme PASQUALAGGI |
| Mme SAMPIERI | à | M. CASASOPRANA |
| M. MARCANGELI | à | Mme GUERRINI |

Etaient absents :

Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme PIMENOFF, Mme SUSINI-BIAGGI, Mme PASTINI, M. RUAULT, M. SBRAGGIA, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. LAUDATO, Conseillers Municipaux.

| | |
|---|----|
| Nombre de membres composant l'Assemblée : | 45 |
| Nombre de membres en exercice : | 45 |
| Nombre de membres présents : | 29 |
| Quorum : | 23 |

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 19 Décembre 2011

Délibération N°2011 / 316

Achat de matériel dans le cadre de la restauration scolaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La municipalité d'Ajaccio, soucieuse de toujours proposer à ceux et celles qui fréquentent ses installations de restauration scolaire, le meilleur service possible, a souhaité investir dans différents matériels qui lui seront nécessaires pour mener à bien sa mission.

Ces divers matériels (sauteuse, chariot, filtres, refroidisseur d'eau, bac inox....) ont un coût estimé de : 28 962.20 € HT.

Il est proposé au conseil municipal pour le financement de ce programme, de solliciter des subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse dans le cadre de la dotation quinquennale de la commune, ainsi que du Conseil Général de la Corse du Sud.

Le plan de financement s'établirait ainsi qu'il suit :

Montant de l'opération : 28 962.20 € HT.

| | |
|--|-----------------|
| Participation CTC (40 % du montant HT) | 11 584.88 € HT. |
| Participation CG 2A (35 % du montant HT) | 10 136.77 € HT. |
| Part communale (25 % du montant HT) | 7 240.55 € HT. |

CONSIDERANT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2011 :

EN INVESTISSEMENT :

En Dépenses :

Chapitre 21, Article 2158, Fonction 251.

En Recettes :

Chapitre 13, Article 1322

Chapitre 13, Article 1323.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'approuver le présent programme d'achat de matériels destinés à la restauration scolaire.
- D'adopter le plan de financement de l'opération.
- D'autoriser, Monsieur le Maire, à solliciter les subventions auprès des collectivités locales.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**ouï l'exposé de Monsieur Paul DIGIACOMI, Adjoint délégué,
et après en avoir délibéré,**

Vu la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté des Communes,

Vu la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la Loi 86.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu la Loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES AVIS de la commission municipale compétente en date du 16 décembre 2011.

APPROUVE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Le programme d'achat de matériels destiné **à la restauration scolaire.**

ADOPTÉ

Le plan de financement relatif au programme d'achat de matériels destinés **à la restauration scolaire**, tel qu'exposé ci-dessous :

| | CTC | CG | Ville |
|---|-----------------------|----------------|---------------|
| | 11 584.88 € HT | 10 136.77 € HT | 7 240.55 € HT |
| Montant du programme d'achat de matériels destinés à la restauration scolaire | 28 962.20 € HT | | |

AUTORISE Monsieur le MAIRE

A solliciter les subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse et du Conseil Général de la Corse du Sud.

DIT

Que les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme sont inscrits au Budget 2011

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie

.....
Fait à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE,

Simon RENUCCI